

## Précisions sur la consultation

### Rappels sur les attentes de la maîtrise d'ouvrage

Au vu de son état apparent et des désordres récemment constatés (chute de matériaux amiantés), la réflexion menée ici dans le cadre général de la préservation de l'église Saint-Martin d'Hébécrevon concerne **prioritairement ses parties hautes**. Il est donc attendu ici une investigation afin de connaître davantage l'état de l'ensemble des couvertures et des couvrements de l'édifice et notamment - et en priorité - **l'état de sa voûte principale**.

Aussi, les premières attentes en terme de diagnostic seront orientées pour dresser un bilan précis sur l'état sanitaire de cette voûte et envisager les actions à mettre en œuvre dans la perspective d'une potentielle réfection. Ces conclusions techniques seront accompagnées d'un descriptif de travaux chiffrés et hiérarchisé en vue de cet objectif et permettant à la collectivité d'évaluer financièrement ce projet.

Constitutive du patrimoine remarquable de la Reconstruction du département de la Manche et dépositaire du « *Label Patrimoine XXème siècle* » mis en place par le Ministère de la Culture, l'église Saint-Martin d'Hébécrevon appelle donc un soin tout particulier. Aussi, compte tenu de la nature spécifique de ce patrimoine, des investigations complémentaires auront probablement à être menées notamment par un bureau d'étude spécialisé dans l'étude et la réfection des bétons armés.

La perspective de restauration des parties hautes de l'église Saint-Martin marque ainsi une première étape pour la collectivité afin de statuer sur le devenir de l'édifice.

### Attentes en terme d'offres de diagnostic

Il est attendu l'établissement d'un **diagnostic** (DIAG tel que décrit à l'article R2431-19 du Code de la Commande Publique) **ciblant principalement les parties hautes de l'édifice** et dont les éléments seront suffisants pour mener une faisabilité technique et financière. Il est donc attendu du maître d'œuvre la conduite de certains éléments de mission de l'état des lieux concernés par le projet : *plans de situation et de masse, relevé VRD des eaux pluviales, plan au sol de l'édifice au 1/50ème, plan des couvertures au 1/50ème, plan des couvrements au 1/50ème, coupes longitudinale et transversale au 1/50ème, représentation(s) graphique(s) des ouvrages existants (pouvant être limitée aux parties concernées par le projet), relevé des désordres pré-existants, expertise technique, dossier photographique.*

D'autres éléments de missions relatifs à l'analyse architecturale et technique compléteront le diagnostic : *examen des éléments architecturaux retenant l'attention*, ainsi que l'élaboration d'hypothèses et scénarii ainsi que d'un **descriptif de travaux à conduire en les hiérarchisant en terme de coûts et d'urgence**. Enfin, un rapport de synthèse et de faisabilité mènera aux conclusions du diagnostic.

Par ailleurs, avant la signature du marché de diagnostic, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre feront un point pour faire **un bilan précis** de ce qui est déjà en possession du maître d'ouvrage et de ce qui est nécessaire à l'établissement d'un état des lieux pertinent au regard du projet. Dès cette étape, le maître d'œuvre pourra proposer des investigations complémentaires conduites par des prestataires extérieurs.

Il sera prévu un minimum de 3 réunions durant cette phase. (une réunion de lancement, une première réunion de présentation du DIAG et une seconde, en prenant en compte les remarques, les attentes et les réajustements de programme de la collectivité).

Il sera également demandé au maître d'œuvre d'accompagner la collectivité dans sa recherche de financements en produisant les éléments nécessaires à la présentation du projet auprès des financeurs.